

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

171101

ASSERMENTATION

Le président d'élection et directeur général Jean-François Comeau procède à l'assermentation des candidat(e)s élu(e)s suivant(e)s :

- M. Martin Lacasse au poste de maire
- Mme Lynda Carrier au poste de conseillère district n° 1
- M. Réjean Boutin au poste de conseiller district n° 2
- M. Alexandre Morin au poste de conseiller district n° 3
- M. François Audet au poste de conseiller district n° 4
- Mme Majorie Asselin au poste de conseillère district n° 5
- M. Réjean Lemieux au poste de conseiller district n° 6

Séance
ordinaire
novembre
2017

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 15 novembre 2017 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

- M. Martin Lacasse, maire
- Mme Lynda Carrier, conseillère
- M. Réjean Boutin, conseiller
- M. Alexandre Morin, conseiller
- M. François Audet, conseiller
- Mme Majorie Asselin, conseillère
- M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

171102

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2017 sont adoptés tels que rédigés.

Adopté unanimement

171103

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 277 201.78\$ et celui des revenus de 164 649.10\$ pour le mois d'août 2017 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	28 029.71 \$
Sécurité publique :	23 681.05 \$
Transport :	56 994.01\$
Hygiène du milieu :	70 876.66 \$
Santé et bien-être :	20.81 \$
Aménagement et urbanisme :	5 459.64\$
Loisirs et culture :	92 139.90\$
Frais de financement :	0 \$

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 385 051.47\$ et celui des revenus de 59 677.95\$ pour le mois de septembre 2017 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	65 289.31 \$
Sécurité publique :	30 364.03 \$
Transport :	49 097.78 \$
Hygiène du milieu :	111 198.06 \$
Santé et bien-être :	0 \$
Aménagement et urbanisme :	44 121.81\$
Loisirs et culture :	78 793.68\$
Frais de financement :	6 186.80\$

Adopté unanimement

171104 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil nomme le conseiller François Audet pour agir à titre de maire suppléant.

Adopté unanimement

171105 CAISSE DES SEIGNEURIES DE BELLECHASSE
SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier l'une des personnes autorisées à signer les effets bancaires à la Caisse des Seigneuries de Bellechasse suite à la dernière élection.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil nomme M. Jean-Francois Comeau, directeur général, M. Martin Lacasse, maire, et M. François Audet, conseiller, à titre de signataires à la Caisse des Seigneuries de Bellechasse

Adopté unanimement

171106

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
NOMINATIONS

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseiller François Audet est nommé membre du comité consultatif d'urbanisme au siège no 1.
2. Le conseiller Réjean Lemieux est nommé membre du comité consultatif d'urbanisme au siège no 2.

Adopté unanimement

171107

CHAROLAIS CHAMPÊTRE (G.L.S.C.B.) INC.
NOMINATIONS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désigne les conseillères Majorie Asselin et Lynda Carrier à titre de représentantes du conseil municipal au conseil d'administration du Charolais Champêtre (G.L.S.C.B.) Inc.

Adopté unanimement

171108

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
NOMINATIONS

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil nomme les conseillers Alexandre Morin et Réjean Lemieux à titre de représentants municipaux au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

Adopté unanimement

171109

COMMISSION CONSULTATIVE RELATIVE AUX ÉLEVAGES
PORCINS
NOMINATIONS

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil nomme le maire Martin Lacasse et les conseillers François Audet et Alexandre Morin à titre de membres de la commission.

Adopté unanimement

- 171110 BIBLIOTHÈQUE JACQUES-LABRIE
NOMINATION
- Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin
- ET RÉSOLU CE QUI SUIT :
- Le conseiller Réjean Lemieux est nommé à titre de représentant auprès
du conseil d'administration.
- Adopté unanimement
-
- 171111 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES
AÎNÉS
NOMINATIONS
- Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par François Audet
- ET RÉSOLU CE QUI SUIT :
- Les conseillères Majorie Asselin et Lynda Carrier sont nommées à titre
de membres du comité.
- Adopté unanimement
-
- 171112 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL
NOMINATIONS
- Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Lynda Carrier
- ET RÉSOLU CE QUI SUIT :
- Les conseillers François Audet et Alexandre Morin sont nommés à titre
de membres du comité.
- Adopté unanimement
-
- 171113 AMIS DU PARC RIVERAIN DE LA BOYER
NOMINATIONS
- Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier
- ET RÉSOLU CE QUI SUIT :
- La conseillère Majorie Asselin et le conseiller Réjean Boutin sont
nommés à titre de représentants au conseil d'administration.
- Adopté unanimement
-
- 171114 COMITÉ VISION-SÉCURITÉ 279
NOMINATION
- Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le maire Martin Lacasse est nommé à titre de membre du comité.

Adopté unanimement

171115 CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE BELLECHASSE
NOMINATION

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désigne le maire suppléant, M. François Audet, pour agir à titre de représentant de la municipalité lorsque le maire, M. Martin Lacasse, sera dans l'incapacité de représenter la municipalité au Conseil des maires de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement

171116 COMITÉ DU LAC SAINT-CHARLES
NOMINATIONS

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseiller Réjean Boutin et la conseillère Lynda Carrier sont nommés à titre de membres du comité.

Adopté unanimement

171117 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT
NOMINATIONS

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseiller Réjean Lemieux et la conseillère Lynda Carrier sont nommés à titre de membres du comité.

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

171119 DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES EN VERTU DE LA LOI
SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES
MUNICIPALITÉS, ARTICLE 537 ET SUIVANTS
DÉPÔT

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Que les membres du conseil ci-dessous mentionnés ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires et qu'elles seront transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Martin Lacasse, maire
Lynda Carrier, conseillère
Réjean Boutin, conseiller
Alexandre Morin, conseiller
François Audet, conseiller
Majorie Asselin, conseillère
Réjean Lemieux, conseiller

Adopté unanimement

AVIS DE MOTION

Je, Majorie Asselin, conseillère, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement de taxation et de tarification municipale sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

AVIS DE MOTION

Je, Réjean Boutin, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant le règlement 94-025 «Règlement de tarification pour les services d'aqueduc, d'égout et autres matières connexes à l'administration des réseaux municipaux d'aqueduc, d'égout et d'assainissement» et ses amendements sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

171122

TRANSFERT DE FONDS

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 19 902\$, provenant du surplus non-affecté, vers la réserve Eau potable, tel que prévu aux prévisions budgétaires 2017.

Adopté unanimement

171123

TRANSFERT DE FONDS

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

- 1- Le conseil autorise la création d'une réserve Entente incendie en cas de possibilité de poursuite de l'Entente relative à l'organisation d'un service inter-municipal de protection contre les incendies.

- 2- Le conseil autorise le directeur général à effectuer le transfert d'un montant de 41 386\$, provenant du surplus non-affecté, vers la réserve Entente incendie.

Adopté unanimement

171124

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)
REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le 21 septembre 2017, la municipalité accusait réception d'une promesse de subvention de 14 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin que des travaux supplémentaires puissent être réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE ladite subvention a été utilisée pour les travaux d'amélioration du rang Nord-Est et de la route de Beaumont.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1- Le conseil approuve les dépenses pour l'exécution des travaux d'amélioration du rang Nord-Est et de la route de Beaumont pour un montant total de 148 080\$, subventionné à une hauteur de 14 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.
- 2- Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté unanimement

171125

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAARRM)
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit des dépenses pour la réfection de différentes rues et rangs sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne dispose pas de la totalité des sommes requises pour effectuer les travaux les plus urgents sur le réseau routier.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1- Le conseil demande à la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, une subvention de 100 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour effectuer des travaux de voirie dans les secteurs urbains et ruraux.
- 2- Ces sommes représentent un montant au moins égal à celui que la municipalité investit pour maintenir son réseau routier en état.

Adopté à l'unanimité

171126

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – VOLET PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Bellechasse vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur du PIIRL de la MRC de Bellechasse, sur lequel le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a donné un avis favorable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse désire présenter une demande d'aide financière au MTMDET pour l'élaboration de plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 identifiés au segment aveROY-097-1421-9+375 ;

ATTENDU QUE le ponceau présente un état de dégradation important ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse s'engage à assumer 25 % des coûts totaux inclus au volet plans et devis, tel que prévu au programme.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration de plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2 identifiés au segment aveROY-097-1421-9+375.
2. Le conseil confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet du RIRL.
3. Le conseil s'engage à assumer 25 % des coûts totaux inclus au volet plans et devis, tel que prévu au programme.
4. Le conseil mandate la direction générale pour assurer le dépôt et le suivi de la demande d'aide financière auprès du MTMDET.

Adopté unanimement

171127

PROJET DE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX
D'HABITATION DE BEAUMONT, SAINT-CHARLES-DE-
BELLECHASSE, SAINT-GERVAIS ET PROTAIS, SAINT-MICHEL-DE-
BELLECHASSE ET SAINT-VALLIER

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation de Beaumont, Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Gervais et Protais, Saint-Michel-

de-Bellechasse et Saint-Vallier veulent demander l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Beaumont, Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Gervais et Protais, Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier un projet d'entente de regroupement des cinq offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE ces offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8)*, une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil recommande favorablement le regroupement des offices municipaux d'habitation de Beaumont, Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Gervais et Protais, Saint-Michel-de-Bellechasse et Saint-Vallier suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.
2. Le conseil désigne M. Martin Lacasse, maire, et M. Jean-Francois Comeau, directeur général, comme signataires d'une éventuelle entente.

Adopté unanimement

171128 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA PLAINE DE BELLECHASSE
NOMINATION

Il est proposé par François Audet
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil nomme le conseiller Alexandre Morin pour agir à titre de représentant au conseil d'administration de la nouvelle entité regroupée d'Office municipal d'habitation

Adopté unanimement

171129 COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE DE BACS VERTS
SAISON 2018

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1- Le conseil maintient le même nombre de semaines que l'année précédente, c'est-à-dire 7 semaines, soit pour la période débutant la semaine du 27 juin et se terminant la semaine du 19 septembre 2018 et ce, pour un coût total de 14 273,70\$.
- 2- La MRC de Bellechasse est informée de la cueillette supplémentaire pour 2018.

Adopté unanimement

171130

SERVICE D'URBANISME
DEMANDE DE RETRAIT DU RÈGLEMENT 148-05 EN REGARD DES
COMPÉTENCES POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'actuellement, les responsabilités et pouvoirs d'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité sont délégués à la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de ladite délégation sont comprises dans le Règlement 148-05 de la MRC régissant les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite appliquer ses règlements en matière d'urbanisme via sa propre organisation;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit déposer une demande de retrait à la MRC de Bellechasse afin qu'elle puisse statuer sur ladite demande.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1- Le conseil informe la MRC de Bellechasse de son souhait de pouvoir gérer et administrer un service d'inspection localement.
- 2- Le conseil demande, par le fait même, à la MRC de Bellechasse de se soustraire de la compétence de la MRC inscrite au Règlement 148-05 régissant les compétences municipales.
- 3- Le conseil demande à la MRC de Bellechasse que le transfert soit effectif seulement au 1^{er} juin 2018, afin d'assurer une période transitoire entre les deux organisations et ce, pour assurer une continuité et une efficacité dans le traitement des dossiers actifs.

Adopté unanimement

171131

CONTRAT DE SERVICE POUR DÉNEIGEMENT À DENIS TURGEON
INC.
AUTORISATION DE SIGNER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la responsabilité du déneigement d'une partie de la cour arrière de la Résidence Charles-Couillard.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUI

1. Le conseil octroie le contrat de déneigement d'une partie de la cour arrière de la Résidence Charles-Couillard à Denis Turgeon Inc. et ce, pour la somme de 200\$, taxes incluses.
2. Le conseil désigne M. Martin Lacasse, maire, et M. Jean-Francois Comeau, directeur général, en tant que signataires de l'entente.

Adopté unanimement

171132

ASSURANCES GÉNÉRALES
RENOUVELLEMENT CONTRAT MMQ

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUI :

Le conseil autorise le paiement de la prime pour le renouvellement de la police d'assurance au montant de 83 313 \$, taxes incluses à la Mutuelle des municipalités du Québec.

Adopté unanimement

171133

TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUI :

Le conseil approuve le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse à Tourisme Chaudière-Appalaches pour un montant de 539.23\$, taxes incluses, pour l'année 2018.

Adopté unanimement

171134

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE
MARCHÉ DE NOËL

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUI :

Le conseil autorise la fermeture de la rue Louis-Pascal-Sarault le samedi 9 décembre de 9 h00 à 17 h00 et le dimanche 10 décembre de 9h00 à 15h00 pour la tenue du Marché de Noël.

Adopté unanimement

171135

AUTORISATION POUR FEUX D'ARTIFICE
MARCHÉ DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.1.28 du règlement 14 264 sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés, « il est prohibé de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifices sans l'autorisation de la municipalité » ;

CONSIDÉRANT QUE le Charolais Champêtre fait la demande d'une autorisation au conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les feux d'artifices du 9 décembre seront pour célébrer le début du temps des fêtes.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le Charolais Champêtre à faire usage de feux d'artifices durant la soirée de la date ci-haut mentionnée.

Adopté unanimement

171136

DATES DE CONSEIL
CALENDRIER 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir le calendrier des séances ordinaire pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de chacune des rencontres.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018 qui débiteront à 20 h :

10 janvier	4 juillet
7 février	22 août
7 mars	5 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

Adopté unanimement

171137

DEMANDE DE SUBVENTION
SOLIDARITÉ ADO POUR UNE EXPÉRIENCE MISSIONNAIRE EN
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

Le conseil autorise le versement d'une somme de 50\$ à Solidarité Ado pour le projet d'expérience missionnaire ayant lieu au mois de juin 2018.

Adopté unanimement

171138

FÉLICITATIONS
MONSIEUR RAYNALD LABRIE

Le conseil tient à féliciter monsieur Raynald Labrie, directeur du service incendie, pour la Citation d'honneur reçue des mains du ministre Martin Coiteux au Parlement du Québec le 13 octobre dernier. Cette citation souligne le travail effectué en matière de sécurité incendie et pour des

activités de secours et fut décernée dans le cadre de la journée nationale de reconnaissance des pompiers.

Adopté unanimement

171139

FÉLICITATIONS
ÉLECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

À tour de rôle, chacune et chacun des nouveaux élu(e)s tiennent à remercier tous les électrices et les électeurs qui se sont prévalu(e)s de leur droit de vote lors des élections municipales du 5 novembre 2017. Ils les remercient enfin de leur confiance donnée à leur égard.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

171142

CLÔTURE

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Réjean Boutin

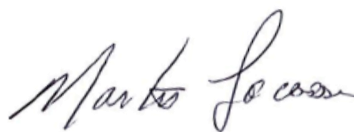
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 20h56

Adopté unanimement

Le directeur général

Le maire



Jean-Francois Comeau

Martin Lacasse
